

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 13 MAI 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués

sauf

MM. J. L. KLIPFEL qui était représenté par Mme WINCKEL ;
MM. WEISHAAR, STEINER, WAGNER, PREVOT, BABILON, ZINCK,
GOERICH-MULLER (excusés).

DEL. N° 65/2002

**OBJET : PRÉSENTATION ET APPROBATION DES PROGRAMMES 2001 ET 2002 DU
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT « VALLEE DE LA SAUER ET PAYS DE
PECHELBRONN »**

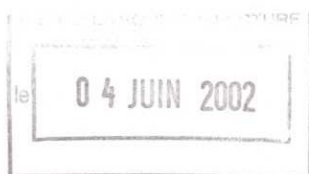
- CONSIDERANT la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la Vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn
- VU les programmes 2001 et 2002 du plan de développement de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer associée à la Communauté de Communes du Pays de Pechelbronn
- ENTENDU l'exposé du Président

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- . d'approuver le programme d'actions 2002 du plan de développement unitaire de la Vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn ;***
- . de charger le Président de solliciter les concours financiers correspondants auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et des autres partenaires financeurs du programme ;***
- . d'autoriser le Président à signer les conventions y relatives avec le Conseil Général du Bas-Rhin et les autres partenaires financeurs du programme.***

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 mai 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL